

À partir d'octobre 2021, Les consignes de tri évoluent !

À compter du 1^{er} octobre 2021, tous les habitants de Vienne Condrieu Agglomération pourront trier leurs emballages plastiques sans exception dans les bacs jaunes en porte-à-porte et dans les points d'apport volontaire du territoire.

Ensemble, valorisons les emballages en plastique !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de savoir comment les trier et les recycler.

Désormais, à partir du 1^{er} octobre 2021, tous les habitants du territoire pourront déposer leurs emballages plastiques dans le bac jaune ou le point d'apport volontaire le plus proche, en fonction de leur commune de résidence.

Vienne Condrieu Agglomération s'engage pour faire progresser le recyclage avec vous

Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe sur l'Agglo, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers, du papier et du verre.

Depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères produites par habitant ont été réduites de 5 % et le recyclage des emballages et papiers reste stable à 35 kilos par an et par habitant.

Aussi, l'Agglo a souhaité s'engager dès le 1^{er} octobre 2021, en partenariat avec l'éco-organisme CITEO, pour faire progresser le recyclage. Tous nos emballages recyclables seront envoyés vers un centre de tri nouvelle génération qui permettra leur tri dans les meilleures conditions existantes.

Chaque année, ce sont près de 5 200 tonnes de déchets recyclables (emballages, papier et verre) qui sont collectés sur l'ensemble du territoire de l'Agglo, soit 59 kg par habitant. Notre objectif d'ici à 2024 vise une progression de 10 à 15 % de ce tonnage, avec l'extension des consignes de tri des emballages et un tri amélioré du verre et du papier.

Qu'est-ce que je peux trier en plus à partir du 1^{er} octobre 2021 ?

Tous les emballages en métal, en papier, en carton et en plastique, sans exception ! Quelques exemples : flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, opercules et capsules en métal type Nespresso, etc.

En pratique, j'adopte les bons gestes de tri

- En vrac, pas en sac
- Pas besoin de les laver, juste de les aplatir
- Bouteilles et bocaux en verre interdits

Et bien sûr, le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Alors soyons vigilants lors de nos achats.

Infographie de ce que je peux trier en + à partir du 1^{er} octobre 2021

JE TRIE EN +

• Sacs, sachets et films en plastique



• Pots et barquettes en plastique



• Petits emballages en métal



Plus d'infos :

Service gestion des déchets

04 74 53 45 16

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Contact presse :

04 74 78 78 94

communication@vienne-condrieu-agglomeration.fr